

Plan d'étude présenté par le Groupe d'étude internationale du bassin hydrographique Elk-Kootenay à la Commission mixte internationale

26 mars 2025

Résumé

En mars 2024, la Commission mixte internationale (CMI) a été saisie d'un renvoi en vertu du Traité relatif aux eaux limitrophes par les gouvernements des États-Unis et du Canada, en coordination avec la Nation Ktunaxa, renvoi demandant à la Commission de prendre des mesures pour contrer les impacts de la pollution transfrontalière des eaux dans le bassin hydrographique Elk-Kootenay. En septembre 2024, la CMI a mis sur pied le Groupe d'étude internationale du bassin hydrographique Elk-Kootenay (GEIBEK ou Groupe d'étude) à qui elle a donné pour mandat : d'assurer un partage transparent et coordonné des données et des connaissances de part et d'autre de la frontière; de communiquer, de synthétiser et d'analyser les données et les informations disponibles pour favoriser une compréhension commune de la pollution dans le bassin hydrographique Elk-Kootenay et des répercussions de cette pollution sur la vie humaine et la vie animale; de formuler un ensemble de recommandations et d'en faire rapport dans un format ouvert et accessible au public.

Le Groupe d'étude a élaboré un plan d'étude décrivant la façon dont il compte travailler avec le Conseil des détenteurs de savoirs autochtones (CDSA), par le truchement d'une équipe de gestion de l'Étude, afin de mener à bien ce que prévoit la Directive de la CMI. Le Groupe d'étude mettra sur pied quatre groupes de travail techniques (GTT) pour constituer une base technique sur laquelle appuyer les travaux commandés par la CMI. Les GTT auront pour mission de contribuer à la réalisation des travaux en vertu de la Directive qui visent à faciliter l'acquisition d'une compréhension commune de la pollution dans le bassin hydrographique Elk-Kootenay. Il sera notamment question d'évaluer les impacts de cette pollution sur les personnes et sur les autres espèces suivant quatre axes d'intervention :

- État et tendances de la qualité des eaux.
- Impacts sur la santé et le bien-être des personnes.
- Impacts sur les écosystèmes, notamment les impacts cumulatifs.
- Mesures d'atténuation.

Étant donné que la langue et les savoirs ktunaxa touchent à tous les thèmes d'intervention des GTT, le CDSA a recommandé qu'on lui permette de collaborer avec chacun des GTT et de se prévaloir au besoin du soutien du personnel des gouvernements ktunaxa.

Comme l'exigent la Directive de la CMI, le Groupe d'étude remettra à la CMI un rapport provisoire sur ses progrès en septembre 2025 et un rapport final en septembre 2026. Ce dernier fera état des recommandations relatives aux domaines à étudier plus à fond. Tout travail de suivi recommandé sous les auspices de la CMI exigera un nouveau renvoi des gouvernements. Le Groupe d'étude demande un financement de 4,9 millions de dollars pour exécuter les prescriptions de la Directive selon ce que prévoit le présent plan d'étude.

Table des matières

1	Préambule.....	4
2	Remerciements.....	4
3	Introduction	5
3.1	Clarifier les relations.....	9
3.2	Caractéristiques du bassin hydrographique	9
3.3	Activités humaines et facteurs de stress connexes	10
4	Objectif et livrables de l'étude.....	13
5	Organisation de l'Étude et structure de gouvernance.....	15
5.1	Groupe d'étude (GEIBEK).....	16
5.2	Coprésidence du Groupe d'étude	17
5.3	Conseil des détenteurs de savoirs autochtones	17
5.4	Équipe de gestion de l'Étude.....	17
5.5	Groupes de travail techniques.....	19
6	Communication-sensibilisation.....	19
6.1	Objectifs de la communication-sensibilisation.....	20
6.1.1	Principes de la communication-sensibilisation	20
6.1.2	Méthodes et approches de communication-sensibilisation.....	21
6.2	Groupes consultatifs.....	21
6.2.1	Groupe consultatif public.....	22
6.2.2	Groupe consultatif de l'industrie	22
6.2.3	Conseil consultatif général auprès des gouvernements	22
6.3	Communications.....	23
7	Groupes de travail techniques	23
7.1	Principes pour les GTT	24
7.2	Objectifs des GTT.....	25
7.3	Thèmes confiés aux GTT.....	25
7.3.1	Situation et tendances en matière de qualité des eaux	26
7.3.2	Répercussions sur la santé et le bien-être humains	26
7.3.3	Impacts sur les écosystèmes, effets cumulatifs compris	26
7.3.4	Mesures d'atténuation	26
7.4	Interaction entre le Council of Ksanka & Ktunaxa Knowledge Holders et les groupes de travail techniques.....	27

8	Approche en gestion des données.....	27
9	Examen technique de l'Étude	28
9.1	Examen interne	29
9.2	Examen technique des documents demandés par les organismes	29
9.3	Groupe d'examen indépendant (GEI).....	29
10	Budget et échéancier.....	30
11	Bibliographie	32
	Annexe A – Ressources linguistiques ktunaxa	33

1 Préambule

Comme il chevauche la frontière, le bassin hydrographique de la rivière Elk-Kootenay est assujéti au [Traité relatif aux eaux limitrophes de 1909](#) que la Grande-Bretagne et les États-Unis avaient signé pour prévenir et résoudre tout différend concernant l'utilisation des eaux que se partagent le Canada et les États-Unis. Ce même traité a établi la Commission mixte internationale (CMI) dont la mission est d'aider les deux pays à appliquer les dispositions de l'accord chaque fois que les parties lui soumettent des questions à régler.

Le 8 mars 2024, les gouvernements des États-Unis et du Canada, de concert avec la Nation transfrontalière Ktunaxa, ont adressé à la Commission mixte internationale des lettres présentant une [« proposition commune visant à lutter contre la pollution transfrontalière des eaux dans le bassin hydrographique Elk-Kootenay »](#) (en anglais seulement). Celle-ci a été élaborée en partenariat par les Ktunaxa et les gouvernements du Canada et des États-Unis, avec l'appui des gouvernements de la Colombie-Britannique et des États du Montana et de l'Idaho. Conformément à l'article IX du Traité relatif aux eaux limitrophes de 1909, les gouvernements des États-Unis et du Canada, par le biais du [Renvoi](#), ont demandé à la CMI de prendre les mesures décrites dans le préambule de leur [proposition](#) commune (en anglais seulement) avec la Nation Ktunaxa.

Comme le bassin hydrographique de la rivière Elk-Kootenay est défini dans le Renvoi, la zone d'étude du présent plan est décrite comme correspondant au cours de la rivière Kootenay au Canada et aux États-Unis, jusqu'à sa confluence avec le fleuve Columbia dans sa partie aval au Canada, et englobant le sous-bassin de la rivière Elk, le réservoir Koocanusa et le lac Kootenay. L'ensemble du bassin versant, qui se trouve sur le territoire transfrontalier non cédé de la Nation Ktunaxa, est au cœur du récit de la création de la nation. Ce récit se transmet oralement depuis des générations, des aînés ktunaxa aux jeunes. Des sites Web donnent une interprétation abrégée de l'histoire de la création du peuple Ktunaxa (comme [Creation Story](#), qui est en anglais seulement), mais la récitation de l'histoire complète de la création prend des jours.

Conformément au Renvoi, les nations autochtones ont demandé à la CMI de rassembler des experts et des détenteurs de savoirs au sein d'un Groupe d'étude chargé de favoriser des échanges transparents et coordonnés de données et de connaissances transfrontalières, et d'élaborer un plan d'étude.

2 Remerciements

Le présent Plan d'étude a été rédigé par le Groupe d'étude internationale du bassin Elk-Kootenay (GEIBEK ou Groupe d'étude) et par l'Équipe de gestion de l'Étude (EGE), avec la contribution du Conseil des détenteurs de savoirs autochtones (CDSA) — Conseil des détenteurs de savoirs ktunaxa (CDSK). Le respect des noms de lieu et de la langue ktunaxa dans ce document vise à promouvoir la reconnaissance et l'apprentissage de cette langue. Des ressources supplémentaires (présentant l'alphabet et la prononciation de la langue ainsi que des liens d'outils d'apprentissage) sont incluses en annexe.

Les membres du Groupe d'étude ont été nommés par la CMI en fonction de l'expertise qu'ils étaient en mesure d'apporter à l'élaboration et à l'orientation des activités et des tâches scientifiques qu'exigent le présent plan d'étude. Même s'ils travaillaient pour des organismes gouvernementaux au Canada et aux États-Unis, tous les membres du Groupe d'étude ont accepté de servir objectivement à titre personnel et

professionnel, et non en tant que représentants en fonction ou ex-représentants d'organismes, de pays ou d'organisations, ou encore de groupes d'intérêts spéciaux.

3 Introduction

Le bassin hydrographique de la rivière Kootenay couvre une partie du sud-est de la Colombie-Britannique, du nord-ouest du Montana et du nord de l'Idaho, autant secteurs qui font partie de Ktunaxa ʔamakʔis (territoire Ktunaxa) (figure 1). Le Renvoi à la CMI sur la pollution de l'eau du bassin Elk-Kootenay est le premier que les deux gouvernements fédéraux ont élaboré en partenariat avec des Premières Nations et des groupes autochtones, avec des signataires du Canada, des États-Unis et de la Nation transfrontalière Ktunaxa¹. Ce détail est particulièrement important en raison de la géographie et de l'histoire de ce bassin versant.

¹ Aux fins du présent document, nous considérons que la Nation Ktunaxa comprend les six gouvernements tribaux et les gouvernements des Premières Nations suivants : ʔa·kisq̓nuk, ʔaq̓am, yaqan nuʔkiy, Yaqit ʔa·knuq̓i'it (Tobacco Plains Indian Band), Confédération des tribus Salish et Kootenai (Ksanka Band), et ʔaq̓angmi (Tribu Kootenai de l'Idaho).

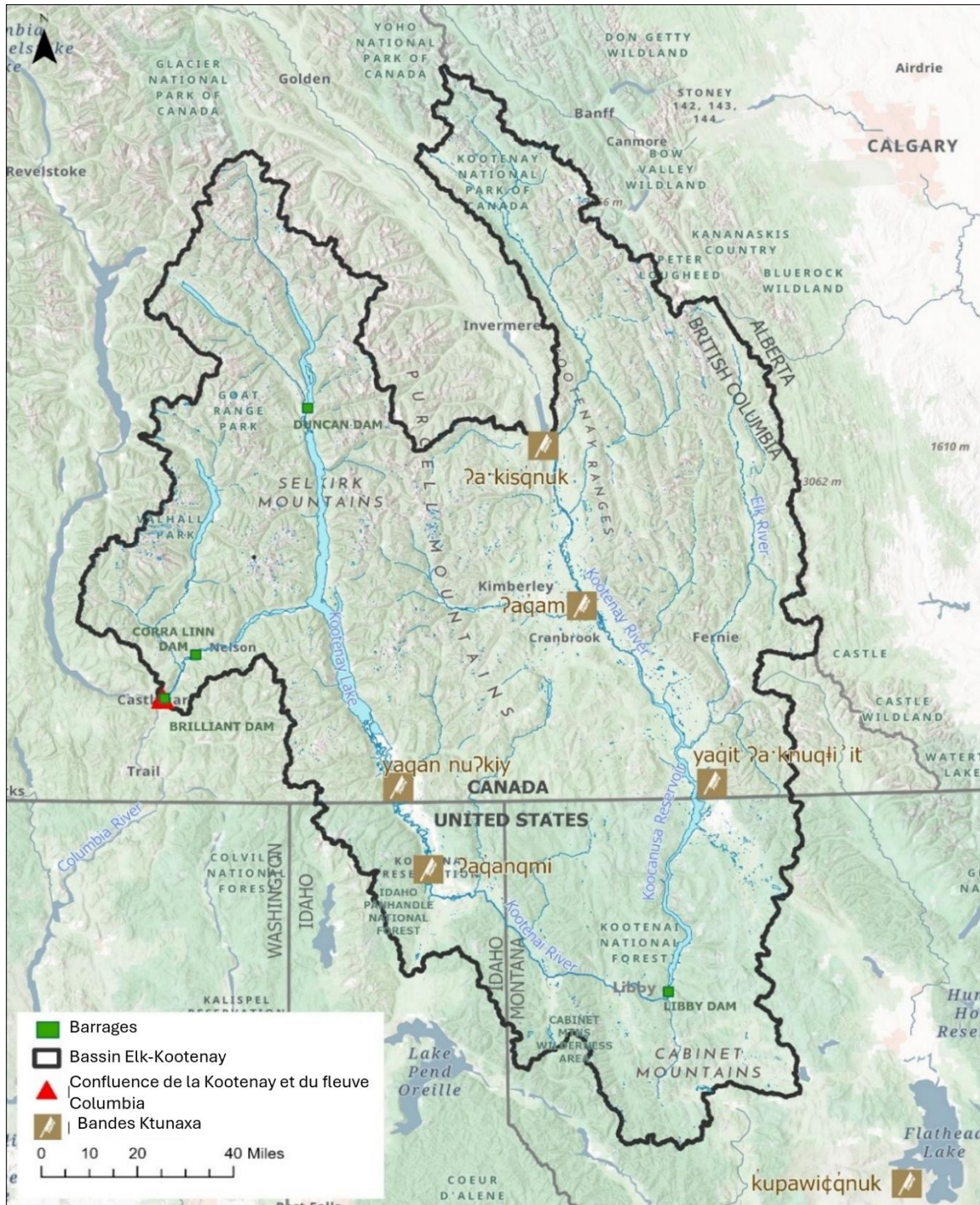


Figure 1. Le bassin hydrographique Elk-Kootenay dans la zone des Ktunaxa ?amak?is (territoire Ktunaxa), qui inclus la zone d'étude.

1

Le récit de la création de la Nation Ktunaxa place la rivière Kootenay au cœur du territoire des Ktunaxa. La rivière Kootenay prend naissance dans le district ktunaxa de Kyawa?amak?is (Terre de l'Oie de l'épinière, connue sous le nom de parc national Kootenay dans le sud-est de la Colombie-Britannique) et

traverse la Première Nation ʔakisq̓nuk, avant de s'écouler vers le sud par ʔaknuq̓uḏam ʔamakʔis (la Terre de l'aigle) et les terres de la Première Nation ʔaq am. De là, elle reçoit les eaux de la rivière Elk dans qukin ʔamakʔis (la Terre du Corbeau) avant de se déverser dans la région <amna ʔamakis (la Terre de la tique du chien) et dans le territoire de la Première Nation Yaq it ʔa knuq̓i.

La rivière poursuit son cours à travers le territoire ktunaxa avant de franchir la frontière internationale canado-américaine et d'arriver au Montana. La Kootenay traverse ensuite le territoire des Ktunaxa de k upawi q Nuk (bande Ksanka, Confédération des tribus Salish et Kootenai de la réserve indienne Flathead au Montana) et de ʔaq anqmi (tribu Kootenai de l'Idaho, près de Bonners Ferry, en Idaho), puis de piquer vers le nord et de retraverser la frontière internationale pour revenir au Canada par la Première Nation Yaqan nuʔkiy et le lac Kootenay.

En octobre 2012, les Ktunaxa ont demandé que les cas de la rivière Elk et de la rivière Kootenay soient portés à l'attention de la CMI aux termes de l'article IV du Traité relatif aux eaux limitrophes selon lequel : « Il est de plus convenu que les eaux définies au présent traité comme eaux limitrophes non plus que celles qui coupent la frontière ne seront d'aucun côté contaminées au préjudice des biens ou de la santé de l'autre côté. » D'aucuns considèrent que la baisse du volume et de la qualité des eaux sous l'effet de l'exploration et de l'extraction du charbon, ainsi que les impacts sur la faune terrestre et aquatique, et les répercussions sur la santé humaine revêtent une importance culturelle, historique et existentielle du peuple transfrontalier que sont les Ktunaxa. L'aggravation des impacts qui pourraient découler de l'expansion d'une mine avant la planification de mesures d'atténuation ou avant la confirmation de leur efficacité est une autre source de préoccupation.

En 2013, le gouvernement de la Colombie-Britannique (C.-B.) a émis un arrêté ministériel portant sur l'élaboration d'un plan de gestion par zone (PGZ) visant à stabiliser et à réduire la contamination en provenance des effluents des mines de charbon dans la vallée de la rivière Elk. L'arrêté faisait en outre état des concentrations croissantes de sélénium, de cadmium, de nitrate, de sulfate et de dépôts de calcite dans le milieu aquatique récepteur. Une grande partie des valeurs constatées dépassaient les recommandations provinciales en matière de qualité des eaux et étaient soupçonnées de nuisance pour la santé des écosystèmes ([arrêté ministériel n° 113](#)) (en anglais seulement). En approuvant ce PGZ, la Colombie-Britannique s'est engagée, en partenariat avec l'État du Montana, à créer un groupe de travail sur la surveillance et sur l'étude du lac Koocanusa en vue de fixer une cible pour le sélénium dans le cas du réservoir. Mis sur pied en 2015, ce groupe est demeuré actif jusqu'en 2021.

En 2017, les Ktunaxa ont adressé aux deux gouvernements fédéraux une deuxième demande d'adoption de mesures internationales sous l'égide de ces paliers de gouvernement en raison de préoccupations relatives au poisson et à la faune, des tendances très nettes en lien avec les polluants aquatiques, ainsi que des défis liés aux mesures d'atténuation et à l'exploitation accrue des mines de charbon. En 2019, face aux teneurs élevées de sélénium relevées dans les tissus des poissons, les Ktunaxa des deux côtés de la frontière, de nouveau préoccupés par la qualité des eaux et par les effets du sélénium, ont demandé à la Colombie-Britannique de fixer un seuil pour protéger la vie aquatique en attendant que le groupe de travail sur la surveillance et l'étude du lac Koocanusa soit arrivé au terme de son mandat.

En septembre 2020, au vu des résultats des investigations du groupe de travail sur le lac Koocanusa, les dirigeants ktunaxa de la Colombie-Britannique ont approuvé un objectif de qualité des eaux relativement à la concentration de sélénium dans l'eau potable de 0,85 µg/L (Se total), pour la partie colombo-britannique du réservoir Koocanusa, tandis que l'État du Montana établissait une norme correspondante

ayant des intérêts dans le bassin versant, ainsi que les autres conseils/groupes d'étude de la CMI travaillant dans le bassin versant ou sur des questions semblables.

Le 26 septembre 2024, la CMI a annoncé la formation du [Groupe d'étude internationale du bassin Elk-Kootenay](#) (GEIBEK) pour mener l'Étude demandée par les gouvernements dans le [Renvoi](#) du 8 mars 2024.

3.1 Clarifier les relations

Le Groupe d'étude (GEIBEK) est conscient que deux autres entités binationales/bilatérales sont importantes à l'échelle régionale, soit 1) le Conseil international de contrôle du lac Kootenay (CICLK) de la CMI, et 2) le Columbia River Treaty (CRT) entre le Canada et les États-Unis. Le travail du Groupe d'étude ne comprend pas les travaux en cours liés à l'un ou à l'autre de ces autres organismes/accords. En outre, le mandat du CICLK est distinct de celui du GEIBEK. Le CICLK a été mis sur pied en vertu d'une ordonnance de la CMI datant de 1938, qui visait à superviser l'exploitation du barrage Corra Linn, à stocker jusqu'à six pieds d'eau dans le lac Kootenay et à excaver l'exutoire du lac à Grohman Narrows. Le CICLK fonctionne maintenant en vertu de la Directive de 2016. Le CRT ne relève pas de la compétence de la CMI. Le Canada et les États-Unis ont plutôt conclu une entente de principe en juillet 2024, au terme de six ans de négociations, pour prolonger les opérations en vertu du CRT. Créé en 1961 et ratifié en 1964, en partie à la suite des inondations de 1948, le CRT a permis d'atténuer l'impact des inondations et de produire de l'électricité pour les deux pays, ce qui a initialement nécessité la construction de quatre grands barrages (Duncan, Hugh L. Keenleyside et Mica au Canada, de même que et Libby aux États-Unis), et de plusieurs autres par la suite.

3.2 Caractéristiques du bassin hydrographique

Le bassin hydrographique de la rivière Kootenay est un bassin international où s'écoule le troisième affluent en importance du fleuve Columbia. Sur sa superficie totale de 19 300 milles² (49 987 km²), 14 500 milles² (37 555 km²) se trouvent en Colombie-Britannique, 3 750 milles² (9 712 km²) au Montana et 1 150 milles² (2 978 km²) en Idaho. La rivière Kootenay se déroule sur quelque 485 milles (775 km), dont 165 milles (266 km) aux États-Unis (selon l'ICERB, 1959 et Knudson, 1994), soit sur un peu plus du tiers de sa longueur. Ce bassin est en grande partie sous-exploité, puisque seulement 0,35 % de sa superficie a été aménagé, que 0,6 % est utilisé à des fins agricoles et que moins de 0,25 % est exploité par le secteur minier, tout cela dans le seul bassin de la rivière Elk (Stickney *et al.*, 2021; tableau 1). Tableau 1. Occupation des sols dans le bassin versant de la rivière Kootenay organisée par code d'unité hydrologique des bassins versants (CUH-8) à huit chiffres (version modifiée de Stickney *et al.*, 2021).¹

La ligne continentale de partage des eaux définit essentiellement la limite est du bassin versant, les monts Selkirk constituant la limite ouest, les monts Cabinet la limite sud et la chaîne Purcell étant au centre de ce dispositif en forme de « J » (figure 1). Les eaux d'amont de la rivière Kootenay s'écoulent dans les montagnes Rocheuses, à quelque 64 km à l'ouest de Banff (Alberta), et la rivière Kootenay coule vers le sud jusqu'au réservoir Kooocanusa, situé à la frontière entre le Montana et la Colombie-Britannique. Le barrage Libby, qui est à cheval sur le tronçon principal de la rivière Kootenay près de Libby (Montana), crée le réservoir Kooocanusa. Sa construction, achevée en 1973, a été autorisée par le Congrès dans le Flood Control Act de 1950 pour la production hydroélectrique et pour la protection contre les inondations. Le réservoir Kooocanusa s'étend sur 90 milles (145 km) en amont jusqu'en Colombie-Britannique. Il a une profondeur moyenne de 125 pieds (38 mètres), une profondeur

maximale de 348 pieds (106 mètres) et une capacité de stockage totale de 5 869 000 acres-pieds (7,2 km³) d'eau. Le barrage Libby est le quatrième ouvrage à avoir été construit en vertu du Traité sur le fleuve Columbia entre le Canada et les États-Unis. Il est exploité par l'U.S. Army Corps of Engineers. Après avoir franchi le barrage Libby, la rivière Kootenay coule vers l'ouest en passant par le Montana et l'Idaho avant de s'écouler vers le nord jusqu'au lac Kootenay, en Colombie-Britannique. Enfin, la rivière poursuit son cours vers le sud-ouest pour se jeter dans le fleuve Columbia près de Castlegar (C.-B.).

La rivière Kootenay est principalement alimentée par la fonte des neiges accumulées dans les montagnes voisines qui cumulent entre 7 000 et 12 000 pieds (2 134 à 3 658 m). Dans l'ensemble, les montagnes sont plus hautes dans le nord du bassin que dans le sud. Les débits hivernaux sont habituellement faibles, mais à mesure que les températures augmentent au printemps et à l'approche de l'été, les accumulations de neige de l'hiver précédent fondent et provoquent les inondations printanières. Habituellement, l'augmentation thermique est graduelle : elle commence en avril et se poursuit jusqu'à la fin mai ou au début juin, quand elle atteignent leurs maximums.

Le débit annuel moyen historique de la rivière Kootenay au point où elle se déverse dans le fleuve Columbia est de 868 m³/s (30 650 pi³/s). En outre, 87 % du débit entrant dans le réservoir Kocanusa (301 m³/s, 10 615 pi³/s) provient de trois rivières canadiennes, soit la Kootenay, la Elk et la Bull. La réduction du manteau neigeux, le ruissellement printanier précoce, le réchauffement des températures de l'eau et la diminution du débit annuel des cours d'eau se font déjà sentir dans le fleuve Columbia (selon Chaffin *et al.*, 2024). Le réchauffement des températures et les changements survenant dans le régime des précipitations (qui passent d'essentiellement neigeuses à essentiellement pluvieuses), ainsi que les changements constatés dans la météorologie auront une incidence sur le débit, de même que sur les besoins d'électricité et d'irrigation. L'évolution des conditions hydroclimatiques dans le bassin versant et la variabilité croissante donne lieu à des incertitudes quand il est question de comprendre la dynamique de la pollution des eaux transfrontalières.

Tableau 1. Occupation des sols dans le bassin versant de la rivière Kootenay organisée par code d'unité hydrologique des bassins versants (CUH-8) à huit chiffres (version modifiée de Stickney et al., 2021).1

CUH-8 du bassin versant	Superficie totale, en km ² (mi ²)	Terres agricoles, en km ² (mi ²)	Terres aménagées, en km ² (mi ²)	Exploitation minière, en km ² (mi ²)
Eaux d'amont de la Kootenay	5 390 (2 081)	5.15 (1.99)	0 (0)	0 (0)
Cours supérieur de la Kootenay	6 595 (2 546)	61.23 (23.64)	53.36 (20.60)	0 (0)
Section moyenne de la Kootenay	9 533 (3 681)	43.15 (16.66)	56.44 (21.79)	0 (0)
Wapiti	4 414 (1 704)	36.97 (14.27)	10.17 (3.93)	121.57 (46.94)
Cours inférieur de la Kootenay	9 693 (3 742)	151.29 (58.41)	36.06 (13.92)	0 (0)
Total¹	50 074 (19 334)	302.85 (116.93)	175.09 (67.60)	121.57 (46.94)

¹Total comprend des données pour les tributaires Fisher, Yaak, Moyie, Duncan et Slocan. Ces CUK ne figurent pas dans le tableau.

3.3 Activités humaines et facteurs de stress connexes

La zone d'étude est le siège de toute une diversité d'activités humaines qui sont caractéristiques de la région. Les activités industrielles tournent généralement autour de l'utilisation et de l'extraction des

ressources naturelles. Les secteurs forestier et minier ont toujours été et continuent de prédominer dans la zone visée par l'Étude. Récemment, le tourisme, le développement résidentiel, les transports, les loisirs et l'agriculture ont connu un essor. Les activités humaines qui ont actuellement la plus grande empreinte et qui représentent la plus forte activité sont l'exploitation forestière, l'extraction de charbon métallurgique, les barrages hydroélectriques et tout ce qui touche au développement linéaire (routes, lignes de transport d'électricité et pipelines).

Dans la partie canadienne de la zone d'étude, l'exploitation forestière et la construction des routes de desserte ont pris place dans le fond des vallées et le long des crêtes, sur des terres tant privées que publiques. Les forêts publiques en Colombie-Britannique sont gérées pour de multiples utilisations. En vertu des lois britanno-colombiennes, les titulaires de permis d'exploitation forestière doivent gérer 10 ressources valorisées parmi lesquelles les espèces aquatiques et riveraines, la biodiversité, les sols, la faune et le patrimoine culturel. Les méthodes de récolte du bois d'œuvre dépendent du terrain, du type de peuplement et de la valeurs des peuplements. Elles comprennent la rétention partielle, les coupes partielles, les coupes de parcelles, les coupes de semis et les coupes à blanc avec rétention. Toujours aux termes de la loi provinciale, des aires d'habitat faunique ont été établies pour les espèces en péril dans l'ensemble de la zone d'étude. Il s'agit de réserves où la récolte de bois d'œuvre est interdite et/ou où une gestion spécialisée permet de protéger certaines espèces, comme le grizzli, la chèvre des montagnes, le blaireau d'Amérique, le pic buveur de Sève, le pic de Lewis et d'autres. C'est dans la vallée de la rivière Elk que se situe le gros des terres forestières privées où le bois d'œuvre est récolté. La récolte de bois sur les terres privées de plus de 25 hectares dans la zone d'étude relève du programme des terres forestières gérées par le secteur privé de la Colombie-Britannique. Le programme est administré par le Conseil privé des terres forestières. Il s'agit principalement d'un modèle de réglementation « axé sur les résultats ». Au lieu de préciser des règles sur la façon dont les terres doivent être gérées, des objectifs de gestion sont fixés aux propriétaires fonciers. Une autre activité de l'industrie forestière comprend l'usine de pâte de Skookumchuk qui rejette ses eaux dans la rivière Kootenay à environ 70 km (43 milles) en amont de l'extrémité nord du réservoir de Koocanusa.

Dans la partie américaine de la zone d'étude, la propriété et la gestion forestière sont principalement assurées par le United States Forest Service (surtout dans les cas de la forêt nationale Kootenai et de la forêt nationale de la région dite du Panhandle en Idaho), qui gère les ressources à des fins multiples (eau potable, écosystèmes sains, bois d'œuvre, fourrage pour le bétail, minéraux, énergie et loisirs). La récolte de bois d'œuvre dans la partie américaine est un mélange d'éclaircies commerciales le long des axes routiers, de gestion des combustibles, de coupes à blanc, de récoltes intermédiaires et de récoltes d'arbres de semence. La gestion de la forêt doit tenir compte du grizzli qui est inscrit sur la liste des espèces en voie de disparition en vertu du Endangered Species Act des États-Unis. Les facteurs de stress environnementaux associés à l'industrie forestière et aux routes connexes comprennent des changements quant au moment, au volume et à l'intensité des débits d'eau hors des zones forestières (ainsi que le rejet et le transport connexes de sédiments et d'autres substances préoccupantes vers les cours d'eau), la perte d'éléments nutritifs, le déclin de l'adéquation des habitats terrestres et aquatiques (prisés par certaines espèces sauvages), la perte de connectivité des habitats et la perte de biodiversité.

L'extraction de charbon métallurgique est le principal moteur économique dans la partie canadienne, située dans l'est du bassin de la Kootenay de la zone d'étude et contribue considérablement aux économies provinciales et nationales. L'empreinte minière brute (superficie réhabilitée incluse) est d'environ 58 mi² (122 km²) (tableau 1). Parmi les facteurs de stress environnementaux associés à

l'extraction du charbon métallurgique mentionnons : la pollution de l'eau par le sélénium, par les nitrates et les sulfates; les altérations de la connexion entre les eaux souterraines et les eaux de surface; l'écoulement des eaux et le bilan hydrologique global en raison de l'exhaure des mines, de la déviation et du prélèvements des eaux; les altérations ou la destruction des habitats en raison de la création de fosses à ciel ouvert, du comblement des ruisseaux par des stériles, l'érosion et la déforestation.

Les activités minières historiques dans la partie américaine de la zone d'étude étaient importantes, en raison de la présence de métaux précieux comme l'or, l'argent, le cuivre, le platine et le plomb. Les plus grandes mines historiques comprennent la mine Troy (cuivre et argent) dans le bassin de Lake Creek au sud de Troy (Montana), et la mine de vermiculite Grace de WR, près de Libby (Montana). Les facteurs de stress associés à l'extraction et au traitement des minéraux comprennent des polluants comme les métaux contenus dans les résidus de la mine Troy, ainsi que l'amiante dans l'air (tant ambiant qu'intérieur) et dans les sols près de Libby (Montana). En 2022, le propriétaire actuel de la mine Troy a déclaré que l'assainissement de la zone de stockage des résidus était terminé. Après avoir été inscrit sur la liste des priorités nationales du Superfund de l'USEPA en 2002. le site de vermiculite a fait l'objet d'importants travaux d'assainissement visant à abaisser les risques pour la santé humaine à des niveaux acceptables.

Le secteur de l'hydroélectricité occupe une place importante dans la zone d'étude. Le complexe du barrage Libby/réservoir Kootanusa est de loin la plus grande structure artificielle du bassin versant. Les barrages Brilliant, Cora Linn et la structure du canal Kootenay (tous situés entre Nelson et Castlegar, en Colombie-Britannique) produisent de l'électricité en amont du confluent entre la rivière Kootenay et le fleuve Columbia.

En plus des avantages qu'ils procurent à la société avec la production d'électricité, le contrôle des inondations et les activités de loisirs, les barrages peuvent aussi avoir des impacts comme la fragmentation des bassins hydrographiques et l'entrave à la migration des poissons. Les barrages et les réservoirs peuvent modifier la température naturelle et la composition chimique de l'eau, le débit des rivières et les charges de sédiments. Tous ces changements ont le potentiel d'impacter l'écologie et les caractéristiques physiques de la rivière, mais aussi de créer de nouveaux habitats et de nouvelles conditions dans le réservoir. Ces changements peuvent avoir des effets négatifs sur les plantes et les animaux indigènes aquatiques et riverains. Les réservoirs peuvent couvrir des zones naturelles importantes (surtout les habitats situés dans les basses terres inondables), des terres agricoles ou des sites archéologiques. La création d'un réservoir et l'exploitation d'un barrage peuvent également entraîner le déplacement de personnes, ce qui s'est produit dans la zone d'étude en raison de la construction du barrage Libby. Un barrage et son bief, son exploitation et l'utilisation des eaux peuvent modifier l'environnement sur une zone beaucoup plus grande que celle couverte par un réservoir.

Dans la zone d'étude, les développements linéaires en tous genres suivent souvent les vallées fluviales; ils ont donné lieu à la construction de routes parallèles, de voies de chemin de fer, de pipelines et de lignes de transport d'électricité. Les points de franchissement des cours d'eau abondent dans le bassin, mais tous n'ont pas été construits en vue de protéger d'abord et avant tout les habitats aquatiques. L'étude sur la gestion des effets cumulatifs dans la vallée de l'Elk a révélé que le principal danger pour les poissons dans le bassin de cette rivière était la densité du réseau routier. Les impacts du développement linéaire comprennent l'érosion (avec le problème de la sédimentation subséquente), le blocage de la

migration des poissons, l'élimination ou la dégradation des habitats riverains, l'altération du volume et du profil du débit en raison des protections artificielles des berges comme l'enrochement, et l'introduction de polluants provenant de la surface des routes, des agents de dégivrage routier et des déversements (routes, chemins de fer et pipelines).

Les activités récréatives et le développement urbain et semi-urbain sont en hausse dans la zone d'étude. Les activités récréatives comprennent la chasse, la pêche, la randonnée pédestre, le vélo, le ski, le canotage, la conduite récréative (notamment de véhicules tout-terrain), l'observation de la faune, la photographie, le camping et l'équitation. Les activités récréatives accroissent la présence humaine, ce qui entraîne des perturbations comme la surutilisation des sentiers existants et la prolifération des sentiers informels (avec l'érosion qu'elle entraîne), l'augmentation de la pression exercée par la pêche, l'élimination inadéquate des déchets humains menant à la pollution de l'eau et l'introduction d'espèces envahissantes. L'augmentation du développement urbain et semi-urbain (en partie en réponse à la demande accrue d'hébergement pour les visiteurs et les résidents saisonniers) se produit habituellement dans le fond des vallées, où les répercussions sur les habitats riverains et la qualité des eaux sont déjà évidentes.

Seul un petit pourcentage de la zone d'étude est constitué de terres agricoles, dont une grande partie est utilisée pour le pâturage et la production fourragère. Le développement agricole se situe essentiellement aux fonds des vallées. Bien qu'elle occupe une superficie relativement petite, elle a eu un impact important sur les habitats dans les cours d'eau principaux et à l'embouchure des affluents parce que la majeure partie de l'activité prend place dans les plaines inondables. Le plus grand bloc contigu de terres agricoles se trouve dans la tranchée Purcell, qui s'étend des environs de Bonners Ferry (Idaho) jusqu'à la jonction de la rivière et du lac Kootenay. L'agriculture au fond des vallées et dans les plaines inondables peut dégrader ou éliminer les habitats riverains et les milieux humides, introduire des polluants sous la forme de nutriments, de pesticides et d'agents pathogènes, modifier le débit de l'eau par les prélèvements destinés à l'irrigation et réduire la biodiversité des habitats aquatiques, semi-aquatiques et terrestres.

Toutes les activités humaines et tous les facteurs de stress connexes peuvent se combiner et avoir un effet cumulatif. Les effets de ces activités sur les ressources du bassin versant, dont il est question dans le Renvoi à la CMI, constitueront un domaine d'étude transversal et une cible pour les extraits des groupes de travail techniques.

4 Objectif et livrables de l'étude

La Commission mixte internationale a mis sur pied le Groupe d'étude internationale du bassin Elk-Kootenay (le Groupe d'étude ou GEIBEK) dans le but d'aider la Commission à terminer l'étude prévue dans le Renvoi, dans la proposition et dans la Directive sur le bassin Elk-Kootenay, comme il est indiqué ci-dessous.

Pour atteindre l'objectif visé, le Renvoi fixe le mandat suivant au Groupe d'étude :

1. Assurer un partage transparent et coordonné des données et des connaissances, de part et d'autre de la frontière; communiquer, synthétiser et analyser les données et les informations disponibles pour favoriser une compréhension commune de la pollution dans le bassin hydrographique Elk-Kootenay ainsi que des répercussions de cette pollution sur la vie humaine

et la vie animale; faire rapport et formuler, dans un format ouvert et accessible au public, un ensemble de recommandations sur les aspects suivants :

- a. Meilleures données d'observation disponibles, recherches scientifiques et savoirs autochtones concernant les influences, les sources, l'état et les tendances en matière de pollution de l'eau ainsi que de ses effets connexes sur la santé de l'écosystème, ce qui pourrait notamment concerner les poissons et la vie aquatique, la faune, la santé humaine et les activités culturelles dans le bassin hydrographique Elk-Kootenay.
 - b. Lacunes, hypothèses et incertitudes en matière de données et de recherche, ce qui s'entend des facteurs ayant une incidence sur l'accessibilité et la comparabilité des données, comme les types de données et les méthodes de collecte et de déclaration pertinentes pour améliorer la compréhension, la mesure et le suivi des questions examinées par le Groupe d'étude.
 - c. Recommandations pour renforcer, coordonner et prioriser les efforts en matière de partage et de transparence des données, de surveillance et de recherches, et de prise en compte des savoirs autochtones ainsi que des étapes à venir et des mesures recommandées relativement aux questions examinées par le Groupe d'étude.
 - d. Synthèse des données générales et scientifiques disponibles, et analyse des enjeux liés à la qualité de l'eau dans le bassin Elk-Kootenay, notamment pour ce qui est des contaminants préoccupants, des zones et des ressources hydriques et écologiques touchées.
 - e. Méthodes et procédures de surveillance continue et d'analyse des données pour mieux définir l'étendue de la pollution et déterminer les tendances des concentrations de contaminants dans le bassin versant.
2. Produire un rapport et formuler des recommandations en matière de gouvernance et de prise de décisions, notamment en regard de la mise en œuvre des recommandations, chaque fois qu'il sera pertinent et nécessaire de traiter des alinéas 1a) à 1e) ci-dessus. Le Groupe d'étude devrait également prendre en compte tout renseignement ou toute **considération liées** à la façon dont la gouvernance et la prise de décisions, tels qu'ils sont actuellement structurés, créent des défis ou des occasions dans la mise en œuvre éventuelle des recommandations du groupe d'étude.
 3. Mener une consultation de grande envergure — Conformément au Renvoi du 8 mars 2024 à la Commission, le Groupe d'étude devrait rédiger et mettre en œuvre un plan de consultation-sensibilisation qui comprend la mobilisation des gouvernements fédéral, provinciaux, étatiques, des Premières Nations, des Métis et des tribus, de l'industrie, des communautés locales, des organisations, du public et des personnes qui résident, travaillent ou ont des intérêts dans le bassin. L'objectif global est d'établir des relations et d'effectuer des recherches, de documenter les constats et de prendre en compte les commentaires et les points de vue qui en découlent dans les évaluations, les conclusions et les recommandations, selon le cas.
 4. Le Groupe d'étude devra :

- a. Fournir à la Commission un plan d'étude de phase 1 traitant de la réalisation de l'étude *selon* un calendrier détaillé et d'une ébauche de budget pour les études et les tâches à entreprendre, ainsi qu'un plan de consultation-sensibilisation.
- b. Déposer auprès de la Commission son rapport provisoire d'ici septembre 2025. Le rapport provisoire devra, pour le moins, comprendre un résumé des réalisations, des activités du Groupe d'étude et des groupes de travail, une évaluation collégiale indépendante, ainsi qu'un exposé des activités de communication-sensibilisation du public et de la collaboration avec les Autochtones, un calendrier de l'Étude et une présentation des dépenses, de l'avenir et des questions nécessitant des conseils et une orientation de la Commission.
- c. Fournir à la Commission son rapport final d'ici septembre 2026. Le rapport final devra présenter un compte rendu et des recommandations sur les questions étudiées, ainsi qu'un résumé en matière de consultation-sensibilisation du public. Il devra aussi comprendre un plan d'étude de la phase 2 recommandant d'éventuels travaux à venir, comme la consultation-sensibilisation du public, la façon dont ces travaux futurs devront être réalisés et les coûts connexes, ainsi que les personnes qui les effectueront.

5 Organisation de l'Étude et structure de gouvernance

Le 26 septembre 2024, la Commission a remis au Groupe d'étude (GEIBEK) une [Directive](#) détaillée assortie d'une proposition de structure de gouvernance pour l'Étude. La gouvernance de l'Étude sera essentielle à la réussite des efforts déployés par le GEIBEK (figure 2). La participation active des divers secteurs d'intérêt du bassin versant, notamment des entités gouvernementales investies de responsabilités en matière de gestion des eaux, sera nécessaire à la réussite du projet. Le GEIBEK a adopté la structure de gouvernance proposée et commencé à la mettre en œuvre avec l'aide de la Commission. Les sections suivantes, qui résument en grande partie l'information contenue dans la Directive, décrivent les diverses composantes de la structure de gouvernance. Tous les membres de l'Étude, soit ceux du GEIBEK, ceux de l'Équipe de gestion de l'Étude et ceux du Groupe de travail technique sont censés servir la Commission au mieux des intérêts du bassin versant. Ils sont aussi censés agir à titre personnel et professionnel et non en tant que représentants de leur pays, milieu, organisme gouvernemental, organisations ou autres affiliations et intérêts respectifs. Le GEIBEK et chacun de ses membres seront guidés par des principes de transparence, de communication ouverte, de bonne foi, de responsabilité, d'opportunité et de respect, et travailleront dans un esprit positif d'inclusivité, de collaboration et de coopération.

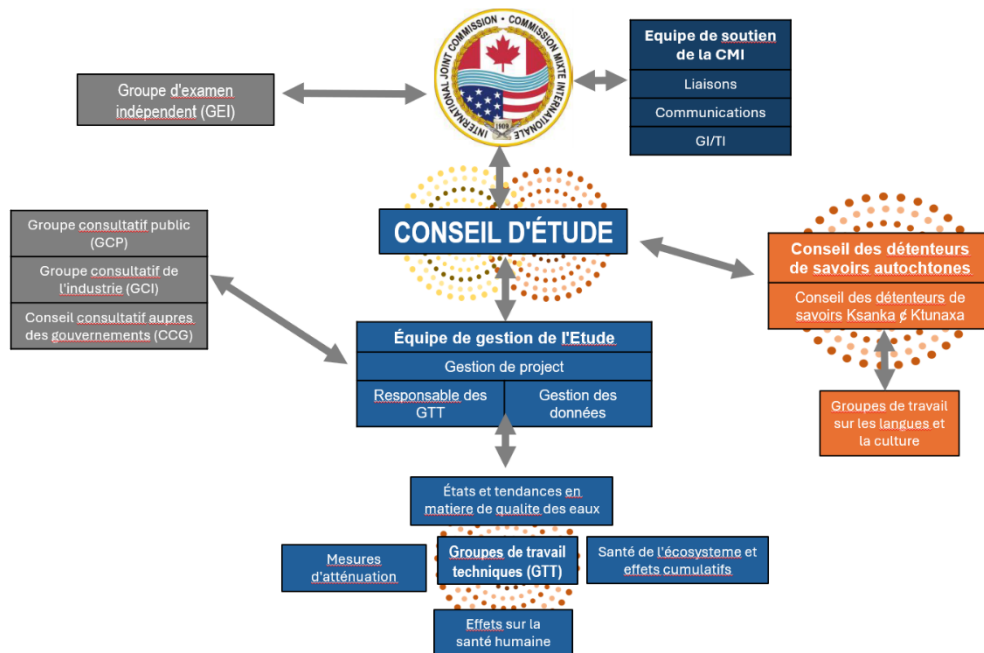


Figure 2. Structure de gouvernance pour l'Étude internationale du bassin hydrographique Elk-Kootenay.2 Les mentions dans les cercles sont repris et adaptés de Ryder et al. (2020).

5.1 Groupe d'étude (GEIBEK)

Le Groupe d'étude relève directement de la Commission, mais maintient son objectivité et son indépendance dans l'exécution de ses travaux visant à présenter ses conclusions et recommandations. La Commission assure le suivi du Groupe d'étude, en veillant au respect du Renvoi et de la Directive. Le Groupe d'étude est distinct et indépendant de l'autre structure établie dans le Renvoi, soit l'organe de gouvernance Elk-Kootenay.

Membres du Groupe d'étude :

- Tom Bansak, Université du Montana (coprésident américain)
- Oliver Brandes, Université de Victoria (coprésident canadien)
- Vi Birdstone, ꞤaꞤamnik (membre de la Nation Ktunaxa)
- Kelly Munkittrick, Université de Calgary (membre du Canada)
- Stella Swanson, consultante en environnement (membre du Canada)
- Clayton Matt, directeur à la retraite de la gestion des ressources tribales (membre de la Confédération des tribus Salish et Kootenai)
- Rich Di Giulio, Duke University, retraité (membre des États-Unis)
- Jill Frankforter, US Geological Survey, retraitée (membre des États-Unis)

Les membres du Groupe d'étude accorderont la priorité aux travaux du GEIBEK afin d'assurer son fonctionnement efficace et efficient, ils s'efforceront d'assister à toutes les réunions, de se familiariser avec le contenu de la Directive et du Renvoi à la Commission, et examineront les renseignements

pertinents pour veiller à être prêts à participer aux réunions. En cas de lacune critique dans la composition du Groupe d'étude, ce dernier en informera la Commission.

5.2 Coprésidence du Groupe d'étude

Les coprésidents du Groupe d'étude convoqueront et présideront toutes les réunions du GEIBEK et assumeront conjointement un rôle de chefs de file dans la planification et la mise en œuvre du mandat du GEIBEK, notamment en facilitant les délibérations au sein du Groupe d'étude et en réalisant le consensus autour des conclusions et des recommandations du GEIBEK. Si l'un des coprésidents du Groupe d'étude ne peut pas assister à une réunion, il désignera un autre membre pour assumer ce rôle lors de la même réunion.

5.3 Conseil des détenteurs de savoirs autochtones

Conformément à la Directive, le GEIBEK consultera régulièrement, et tout au long de l'Étude, le Conseil des détenteurs de savoirs autochtones (CDSA) constitué de membres des nations autochtones (pouvant comprendre des tribus, des Premières Nations et des Métis). Il veillera à ce que les connaissances pertinentes au Renvoi soient recueillies, synthétisées, analysées, partagées et pleinement prises en compte dans le cadre de ses travaux. Pour contribuer à cet engagement sur les plans de l'information, des connaissances et des idées, au moins **un membre** du Groupe d'étude siège au CDSA.

Les secrétaires américains et canadiens de la Commission ont déjà nommé un Conseil des détenteurs de savoirs autochtones (CDSK). Les membres ont été invités à y siéger par chacun des six gouvernements de la Nation Ktunaxa. Au besoin, d'autres conseils de détenteurs de savoirs autochtones constitués de membres d'autres groupes tribaux, de Premières Nations et de Métis pourraient également être mis sur pied à mesure de la progression de l'Étude.

Les structures circulaires de la figure 2 illustrent la nature itérative et connectée du savoir qui constitue le fondement même du rôle d'intendance des Ksanka Ʒ Ktunaxa applicable à tout ce qui est Ʒa-kxaʁmis Ʒapi qapsin (le Vivant, tout ce qui vit). Les Ksanka Ʒ Ktunaxa ƷaƷsmakniƷ (les Ksanka et les Ktunaxa) occupent Ktunaxa ƷamakƷis (leur territoire) depuis plus de 10 000 ans. En raison des impacts importants et continus sur wuƷu Ʒ Ʒamak (la Terre-Mère, soit les eaux et les terres), Ʒa'kxaʁmis Ʒapi qapsin (tout ce qui est sacré sur Terre) a aussi subi des impacts. En vertu du Pacte d'alliance conclu avec le Créateur, les Ksanka Ʒ Ktunaxa continuent d'être la voix de ceux qui ne peuvent pas s'exprimer en leur propre nom — soit les animaux à quatre pattes, les animaux ailés, et ceux qui rampent au sol ou nagent dans les eaux — conformément à la responsabilité que le Créateur leur a confié de sauvegarder Ʒa'kxaʁmis Ʒapi qapsin pour les générations futures. Cela fait partie du rôle et de la responsabilité des Ktunaxa vis-à-vis de l'ensemble de Ktunaxa ƷamakƷis, qui consistent à assurer l'intendance de wuƷu Ʒ Ʒamak Ʒ Ʒa-kxaʁmis Ʒapi qapsin en continuant d'honorer les relations de la façon qui a été enseignée de génération en génération.

5.4 Équipe de gestion de l'Étude

La Commission a nommé une équipe de gestion de l'Étude (EGE) de six personnes pour aider le GEIBEK à s'acquitter de son mandat. Les membres de l'EGE ne sont pas membres du Groupe d'étude, mais ils sont chargés d'agir dans les intérêts supérieurs de ce dernier en exécutant l'ensemble de leurs fonctions. L'EGE travaillera sous la direction conjointe des coprésidents de l'Étude, participera à chaque réunion du Groupe d'étude et suivra pas à pas les travaux du GEIBEK. L'EGE tiendra des dossiers sur les aspects

financiers, sur les voyages et sur toute autre activité en vue de documenter la contribution des participants à ces travaux. L'EGE supervisera également les groupes de travail techniques (GTT), assurera la logistique et dirigera les processus de communication-sensibilisation du Groupe d'étude, outre qu'il se chargera de la gestion des connaissances et des données pendant toute la durée de l'Étude. Les membres de l'EGE assureront également la liaison avec chacun des groupes consultatifs de l'Étude. L'équipe de la haute direction sera chargée de dresser les ordres du jour des réunions en collaboration avec les coprésidents du Groupe d'étude, d'afficher les procès-verbaux des réunions et tout autre renseignement pertinent sur le site Web ainsi que dans les médias sociaux de la Commission, et de suivre les discussions publiques. La CMI apportera un soutien technique ou autre aux équipes auxiliaires de l'EGE dans l'exercice de leurs fonctions.

Des sous-équipes de deux personnes de l'EGE seront affectées aux tâches suivantes :

Gestion de projet — Deux membres de l'EGE, un du Canada et un des États-Unis (désignés ci-après comme étant les « gestionnaires de projet »), seront chargés d'aider le Groupe d'étude à s'acquitter de son mandat. Ils travailleront sous la direction conjointe des coprésidents du GEIBEK, se tiendront au courant des travaux des différents groupes, et agiront à titre d'agents de liaison entre le Groupe d'étude et les autres structures. Les gestionnaires de projet de l'EGE seront responsables de la gestion efficace du Plan d'étude de phase 1 du Groupe d'étude. Ils seront chargés de communiquer aux différents groupes l'orientation du GEIBEK et d'aider au soutien administratif général (comme l'organisation des réunions, les déplacements, les questions administratives et contractuelles, la coordination des équipes et des tâches, la tenue à jour des fichiers numériques et des répertoires, notamment les fichiers en SharePoint, les procès-verbaux de réunions, la documentation des activités d'étude, la distribution des produits d'étude et l'organisation de séances d'information à l'intention du Groupe d'étude sur les tâches et les sujets déterminés par les coprésidents). Les membres de l'EGE doivent veiller à respecter la confidentialité entre ce qui touche à leurs fonctions de membres de l'EGE et ce qui relève de leurs autres fonctions à titre professionnel.

Surveillance du groupe de travail technique — Deux membres de l'EGE, un du Canada et un des États-Unis (désignés ci-après comme étant les « agents de liaison/responsables des GTT ») agiront à titre d'agents de liaison entre le GEIBEK, les GTT et le CDSA. Ils coordonneront et appuieront les activités des groupes de travail, aideront les GTT à élaborer des plans de travail et veilleront à ce que ceux-ci soient terminés dans les délais et les budgets convenus. Les agents de liaison/responsables des GTT assureront des communications directes entre le Groupe d'étude et les GTT et fourniront des conseils techniques et un soutien aux GTT. Au nombre des tâches spécifiques mentionnons :

- La communication de rapports au Groupe d'étude et à la CMI sur les activités des GTT, les progrès réalisés et les questions potentiellement préoccupantes.
- La participation à l'orientation des travaux des GTT en fonction de la demande d'informations du Groupe d'étude.
- L'appui apporté à la rédaction et à l'examen de tous les documents des GTT.
- La participation à toutes les réunions des GTT afin de leur communiquer des renseignements généraux sur l'Étude ainsi qu'un soutien apporté aux réunions, par exemple en organisant les réunions et en prenant des notes.
- La coordination des affectations, des communications et de la facilitation des communications entre les GTT.

- La prestation d'un soutien général en matière de SIG à tous les GTT, au besoin.

Gestion des données — Deux membres de l'EGE, un du Canada et un des États-Unis (ci-après désignés comme étant les « gestionnaires de données ») travailleront avec les GTT pour veiller à ce que leurs besoins en matière de stockage et d'acquisition des données soient satisfaits, notamment en matière de planification et de mise en œuvre des systèmes d'archivage à long terme des produits de l'Étude et des ensembles de données connexes. Plus précisément, les gestionnaires de données superviseront ce secteur d'activité, notamment en élaborant une politique sur les données, un plan de gestion des données et des modèles connexes. Ce rôle consistera aussi à s'assurer que les protocoles de travail relatifs aux données recueillies en cours d'étude sont suivis. Les gestionnaires des données seront également responsables de la gestion et de l'intendance des connaissances et des données autochtones.

On s'attend à ce que le GEIBEK stocke toutes les données et tous les fichiers numériques, y compris les modèles, les fichiers de travail, etc., sur les sites Web SharePoint de la CMI afin de gérer, de protéger et de préserver toutes les données de l'Étude tout au long de la période visée par l'Étude.

5.5 Groupes de travail techniques

Le Groupe d'étude mettra sur pied des groupes de travail techniques (GTT) qui l'assisteront dans la réalisation des travaux prévus dans la Directive et consistant à synthétiser, à analyser et à partager l'information sur la pollution dans le bassin Elk-Kootenay (soit en ce qui concerne les sources, l'état d'avancement des travaux, les tendances, les efforts d'atténuation et l'efficacité des mesures), ainsi que les impacts de la pollution sur la santé des humains et des écosystèmes (c.-à-d. le bien-être humain, les utilisations culturelles, la vie aquatique et la faune) (section 7).⁰ Les membres des GTT seront nommés par le GEIBEK et refléteront une diversité de représentations pour s'assurer que les GTT puissent aborder toutes les dimensions pertinentes du travail requis en vertu de la Directive.

Par l'entremise de l'EGE, le Groupe d'étude veillera à ce que les GTT disposent d'une orientation claire quant à la portée de leur travail, qu'ils aient l'occasion de fournir leurs conseils au GEIBEK dans la durée et que la communication entre les GTT soit régulière et cohérente pour que toutes les recommandations et tous les conseils soient guidés par l'expertise de chacun. Le Groupe d'étude donnera également l'occasion à tous les GTT d'entendre les points de vue des autres GTT, s'il y a lieu, et offrira des occasions de communication-sensibilisation avec le Conseil des détenteurs de savoirs autochtones.

6 Communication-sensibilisation

Tout au long de l'Étude, il sera question de parvenir à connaître les intérêts et les points de vue du public, des parties prenantes, des nations autochtones et de leurs membres, des collectivités du bassin (rurales et urbaines) ainsi que des organismes locaux, étatiques/provinciaux et fédéraux concernés pour recueillir des données et des renseignements hydrologiques, écologiques, socioéconomiques et autres utiles à l'Étude en sorte de favoriser le dialogue, la communication et la participation à tous les niveaux, tant au Canada qu'aux États-Unis.

La CMI et le GEIBEK sont déterminés à offrir à toutes les parties intéressées des occasions pratiques de se faire entendre, comme l'exige le Traité relatif aux eaux limitrophes. La CMI a rappelé l'importance de la sensibilisation du public, de sa consultation et de sa participation, et fait la promotion de politiques et de programmes visant à permettre à la collectivité de participer au processus décisionnel en matière de

gestion des eaux afin de répondre aux besoins de **toutes les parties prenantes** et de tous les détenteurs de droits. Cette vaste opération de communication-sensibilisation inclut le grand public et doit être motivée par l'idée voulant que les membres du Groupe d'étude, ainsi que les membres des comités et groupes associés, participent et communiquent de façon objective, sans égard à la position leur pays d'origine et de leurs organisations d'attache.

En liaison avec le personnel des communications de la CMI, le GEIBEK a élaboré un plan de travail sur la communication-sensibilisation, comme l'exige la Directive de la CMI, afin d'atteindre les objectifs décrits en la matière dans les sections suivantes. Il est entendu que ce plan de travail sur la communication-sensibilisation sera un document évolutif qui sera régulièrement mis à jour sur le site SharePoint interne du Groupe d'étude. Toute activité de communication-sensibilisation du public devra être examinée par le personnel technique et des communications de la CMI et approuvée par le GEIBEK. L'un des principaux objectifs de cette vaste entreprise de communication-sensibilisation auprès de différents groupes de personnes et secteurs d'activité sera de veiller à ce que la gestion du bassin hydrographique Elk-Kootenay réponde aux besoins de toutes les parties prenantes et de tous les titulaires de droits. Le Groupe d'étude ne préjugera pas de ce qui sera nécessaire pour répondre à ces besoins, pas plus que des autres critères considérés comme équilibrés et équitables, mais il cherchera à comprendre les facteurs pris en compte lors de l'évaluation des compromis.

6.1 Objectifs de la communication-sensibilisation

Le GEIBEK offrira des occasions de communication-sensibilisation directe, en personne ou virtuelle, avec les gouvernements fédéraux, provinciaux, étatiques, tribaux et de Premières Nations, de même qu'avec l'industrie, les collectivités locales, les organisations, le public et toute personne vivant, travaillant ou ayant des intérêts dans le bassin versant. En outre, le Groupe d'étude offrira des occasions de communications suivies plus générales à celles et à ceux qui souhaitent demeurer informés au sujet de l'Étude.

6.1.1 Principes de la communication-sensibilisation

La participation à l'Étude obéira aux objectifs clés suivants :

- Veiller absolument à ce que le processus d'étude soit ouvert, inclusif et équitable.
- Offrir au public des occasions de prendre connaissance de l'Étude, des buts qu'elle vise et du processus qu'elle suit, notamment dans la façon dont les décisions seront prises.
- Donner l'occasion à toutes les parties intéressées de participer.
- S'efforcer de mieux faire comprendre au public les sources, les tendances et les impacts de la pollution de l'eau dans le bassin hydrographique Elk-Kootenay.
- Documenter l'Étude par l'identification et l'exploitation de l'expertise, des connaissances et des informations locales.
- Susciter et prendre en considération les points de vue de tous les intérêts des principales questions.
- Recenser et prendre en compte les priorités et les préférences du public, de l'industrie et des gouvernements dans la formulation du plan.
- Diffuser largement les résultats de l'Étude à mesure qu'ils seront connus.
- Encourager le public ainsi que les représentants de l'industrie et des gouvernements à partager les résultats de l'Étude avec d'autres.

6.1.2 Méthodes et approches de communication-sensibilisation

Le Groupe d'étude sollicitera des commentaires sur des thèmes spécifiques ou généraux en lien avec l'Étude et donnera l'occasion à toutes les personnes intéressées d'exprimer leur point de vue et de fournir des données liées à l'Étude. Le GEIBEK recourra à plusieurs moyens importants au titre de la participation et de la sensibilisation, par exemple à des réunions publiques au moins une fois par an dans chaque pays, virtuellement ou en personne, ou les deux. Afin d'éclairer et de fournir un contexte pour les enquêtes techniques associées à l'Étude, le public sera consulté au début de l'Étude de sorte : à savoir ce qu'il pense des principaux enjeux, des questions d'intérêt et des objectifs de l'Étude; à acquérir toute connaissance exploitable possible sous forme de données historiques et de renseignements anecdotiques; à déterminer les plans, les activités et les initiatives actuels ou futurs qui pourraient permettre d'améliorer la qualité des eaux dans le bassin versant.

Le Groupe d'étude pourra communiquer avec le public de diverses façons, notamment à la faveur de séances d'écoute et de journées portes ouvertes, de réunions communautaires et de webinaires, ainsi que par divers moyens de communication numériques comme les médias sociaux, les communiqués de presse, les bulletins et vidéos affichés sur le site Web du GEIBEK (www.ijc.org/elk).

Des groupes consultatifs seront également mis sur pied pour aider à la communication-sensibilisation et ainsi donner l'occasion au Groupe d'étude de prendre acte des intérêts et des renseignements particuliers tout au long de l'Étude.

6.2 Groupes consultatifs

Les groupes consultatifs sont un élément essentiel du processus de l'Étude. Outre qu'ils se chargeront d'informer le GEIBEK, ils constitueront un forum grâce auquel les parties intéressées pourront se renseigner sur les activités du Groupe d'étude et faire part de leurs commentaires, de leurs connaissances, de leurs idées et de leurs points de vue.

L'EGE, au nom du GEIBEK, veillera à ce que les groupes consultatifs aient une idée claire de ce que pourrait représenter les conseils qu'ils demanderont, qu'ils aient constamment l'occasion de fournir leurs conseils au Groupe d'étude. et que la communication entre les membres du Groupe consultatif soit régulière et cohérente pour veiller à ce que toutes les recommandations et tous les conseils bénéficient de l'expertise collective du groupe. L'EGE donnera également à tous les groupes consultatifs l'occasion d'entendre le point de vue des autres groupes consultatifs, s'il y a lieu. Le GEIBEK informera régulièrement la CMI des communications avec les groupes consultatifs, mais pour le moins, le Groupe d'étude documentera et présentera son engagement auprès de ses groupes consultatifs lors des réunions semestrielles avec les commissaires, ainsi que ses interactions avec ces derniers.

Le Groupe d'étude, en coordination avec le personnel de la Commission, pourra réclamer la constitution d'autres groupes consultatifs et la nomination d'autres membres pour s'en remettre à ces autres groupes au besoin, afin d'exécuter les travaux indiqués dans la Directive. Tout membre de groupe consultatif devrait vivre ou travailler dans le bassin versant, ou avoir un lien avec dernier, sauf s'il est nommé pour ses connaissances spécialisées ou son expertise, même s'il n'est pas présent dans le bassin versant ou s'il n'a pas de lien avec celui-ci. Les groupes consultatifs ne seront pas tenus de prendre de décisions ou de fonctionner par consensus dans leur rôle de conseillers du GEIBEK, mais ils devront clairement expliquer les aspects non consensuels au Groupe d'étude aux fins d'examen et de décision. Les coprésidents, l'un du Canada et l'autre des États-Unis, seront désignés comme étant les points de contact centraux pour

chaque groupe consultatif. La CMI, sur avis du GEIBEK et de l'EGE, a déjà mis sur pied un groupe consultatif public, un groupe consultatif de l'industrie et un conseil consultatif général auprès des gouvernements pour conseiller le Groupe d'étude et lui faire rapport.

6.2.1 Groupe consultatif public

La structure de groupe consultatif public (GCP) est une façon notoire de faire participer le public en continu à l'Étude, les membres de chaque pays représentant des secteurs d'intérêts et des régions géographiques clés du bassin hydrographique Elk-Kootenay. Les membres du Groupe consultatif public (GCP), ce qui s'entend également des coprésidents, seront nommés par la CMI, en consultation avec le GEIBEK. Les secteurs d'intérêt sont les loisirs, la conservation et la protection de l'environnement. Les membres du GCP auront l'occasion de prodiguer des conseils et de faire part de leurs commentaires au Groupe d'étude pendant toute la durée de l'Étude. La composition du GCP pourrait être élargie à l'avenir si le Groupe d'étude devait constater des lacunes dans la représentation des entités publiques.

Les membres du GCP, de l'EGE et du GEIBEK s'emploieront à appliquer des techniques efficaces de consultation du public et des parties prenantes sur un large éventail de questions. Plus précisément, le GCP devra agir sur les thèmes suivants :

Aider le Groupe d'étude à mettre en œuvre les activités de communication-sensibilisation prévues.

- Conseiller le GEIBEK en matière de consultation publique, de participation et d'échange d'informations.
- Servir d'intermédiaire en ce qui a trait à la participation du public, et élargir les connaissances et les données locales au processus de l'Étude.
- **Servir d'intermédiaire pour la participation du public et l'apport de connaissances et de données locales au processus d'étude ;**
- Servir d'intermédiaire pour la diffusion publique des résultats de l'Étude en partageant les renseignements approuvés du Groupe d'étude avec leurs divers réseaux dans toute la collectivité, et poursuivre le dialogue en portant les points de vue de leurs collectivités à l'attention du GEIBEK.
- Examiner les approches, rapports, produits, constatations et conclusions du Groupe d'étude et fournir au besoin une rétroaction à leur propos.
- Conseiller le GEIBEK sur la réactivité du processus d'étude aux préoccupations du public.

6.2.2 Groupe consultatif de l'industrie

Les membres du Groupe consultatif de l'industrie (GCI), coprésidents compris, sont nommés par la CMI en consultation avec le Groupe d'étude. Le GCI offrira aux représentants de divers secteurs d'intérêt industriels et commerciaux l'occasion faire profiter l'Étude de leurs connaissances, idées et points de vue, ainsi que des données dont ils disposent sur les options envisagées en matière de gestion des eaux. Le GCI sera composé de membres de chaque pays représentant les industries concernées aux États-Unis et au Canada, comme celles de l'exploitation minière, du tourisme, de la foresterie, de la pêche, du commerce et de l'hydroélectricité. Il fournira des conseils, une rétroaction et une orientation au GEIBEK.

6.2.3 Conseil consultatif général auprès des gouvernements

Pour le Groupe d'étude, le Conseil consultatif général auprès des gouvernements (CCGG) sera le principal canal de communication avec les gouvernements susceptibles d'être intéressés ou d'être touchés par les

travaux du GEIBEK. Ce mécanisme donnera aux administrations locales et aux gouvernements étatiques/provinciaux, fédéraux et autochtones l'occasion d'entendre directement le Groupe d'étude parler des progrès de l'Étude et il offrira aux gouvernements la possibilité de communiquer directement avec le GEIBEK. Le CCGG comprendra des membres de chaque pays représentant divers ordres de gouvernement à l'échelle locale et régionale qui jouent un rôle pertinent dans le bassin versant. Les membres seront nommés par la CMI et comprendront des représentants élus au palier local, étatique/provincial ainsi que des employés d'administrations locales et des gouvernements étatiques/provinciaux et fédéraux. La communication-sensibilisation devra pour le moins comprendre des réunions pour discuter de l'avant-dernière version du rapport provisoire et du rapport final du Groupe d'étude.

6.3 Communications

Le Groupe d'étude a mis sur pied un comité des communications où siègent au moins un membre du GEIBEK et un membre de l'EGE de chaque pays, du personnel des communications de la CMI du Canada et des États-Unis, ainsi que des rédacteurs techniques et des animateurs à contrat, et enfin les coprésidents du Groupe consultatif public. Les membres de l'EGE coprésideront le Comité des communications. Le Comité veillera à ce que les communications du Conseil aux groupes consultatifs et à la CMI soient cohérentes. Le Comité s'appuiera sur le personnel des communications de la CMI pour la conception stratégique, la planification et la création de produits de communication; la désignation des auditoires cibles, ainsi que pour l'ordonnancement et la livraison de produits de communication. De plus, le personnel des communications de la CMI participera à la sensibilisation et à la formation des médias. Les membres du Comité des communications travailleront au nom du GEIBEK, et non de leur organisation d'attache.

7 Groupes de travail techniques

Des groupes de travail techniques (GTT) seront mis sur pied pour contribuer aux travaux prévus dans la Directive afin de favoriser l'acquisition d'une compréhension commune de la pollution dans le bassin hydrographique Elk-Kootenay. Il sera notamment question de déterminer les impacts de la pollution sur les personnes et les autres espèces. Les GTT seront informés de la portée de leurs travaux par le Groupe d'étude et communiqueront régulièrement leurs conclusions et conseils au GEIBEK. Le Groupe d'étude veillera à ce qu'il y ait une communication régulière et uniforme entre les GTT afin de rendre possible l'intégration et l'itération des constatations. Les GTT seront formés à partir d'un noyau d'experts connaissant bien un des thèmes préoccupants dans la zone visée par l'Étude, et étant choisis par le biais d'un processus itératif avec la CMI et le GEIBEK.

Dans un premier temps, les GTT suivants seront mis sur pied pour accomplir le travail technique nécessaire à l'appui du Groupe d'étude :

- Constats et tendances en matière de qualité des eaux.
- Répercussions sur la santé et le bien-être humains.
- Impacts sur les écosystèmes, notamment pour ce qui est des effets cumulatifs.
- Mesures d'atténuation

Les GTT seront chargés de cerner les enjeux transversaux touchant à un grand nombre ou à l'ensemble de ces thèmes, comme les effets possibles du climat et des changements climatiques.

Au moment de sa formation, chaque GTT sera invité à préparer un plan de travail décrivant les tâches nécessaires pour remplir sa mission, notamment pour ce qui est des coûts connexes, des échéanciers et des produits relatifs à chaque tâche. Après l'approbation du Groupe d'étude, chaque GTT mettra en œuvre le plan de travail avec le soutien et sous la supervision de l'équipe de la haute direction pour parvenir aux buts établis.

7.1 Principes pour les GTT

Voici les principes qui contribueront à la prise de décisions éclairées par les GTT :

- 1. Reconnaissance de la nature transfrontalière du bassin versant.**
- 2. Reconnaissance du fait que la Directive constitue le premier renvoi à la CMI jamais élaboré en partenariat par les deux gouvernements fédéraux, les Premières Nations et les groupes autochtones :** Il est essentiel d'inclure les savoirs autochtones, de même que la culture et la langue parce que les connaissances ktunaxa contribuent à notre compréhension des conditions, de l'état et des tendances cumulées du bassin versant, et parce qu'elles sont prescrites dans le Renvoi. Les incertitudes liées aux connaissances autochtones seront traitées en premier lieu par le CDSA et contribueront à la formulation de questions clés.
- 3. Formulation des questions clés :** Les premières questions du Plan confiées aux GTT dans le Plan d'étude sont de haut niveau. Cependant, les GTT devront formuler et officialiser des questions plus précises, fixer des limites à leurs tâches, effectuer une analyse formelle de l'incertitude et établir des priorités en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Directive, dans les délais très serrés prévus. Les GTT devront avoir une idée claire de ce que devra être un modèle conceptuel des sources de pollution, des voies suivies et des impacts pour éclairer leur travail, en reconnaissant qu'il y aura des chevauchements entre les GTT, et qu'il faudra une communication claire entre les GTT, laquelle sera facilitée par l'EGE.
- 4. Évaluation des données relatives à l'état ponctuel ou cumulatif du bassin versant :** Les GTT sont chargés d'évaluer les données et informations accessibles existantes et de déterminer si les entités dans l'ensemble de la zone d'étude mesurent les bonnes choses aux bons endroits et au bon moment afin d'accomplir les tâches confiées au Groupe d'étude dans la Directive.
- 5. Transparence grâce à des données accessibles, comparables et dont la qualité est garantie :** Les activités des GTT devraient comprendre l'évaluation de la cohérence des données et des indicateurs, des limites spatiales et temporelles; le caractère adéquat des données de référence et des tendances spatiales ou temporelles (notamment des limites en ce qui concerne les erreurs); ainsi que l'existence, le caractère adéquat et la cohérence des déclencheurs ou des repères de surveillance.
- 6. Relations entre les réponses environnementales et les facteurs de stress du système :** Les GTT devraient tenir compte de toutes les études existantes ou tous les travaux visant à établir un lien entre les impacts observés et les causes, tentatives d'atténuation ou facteurs de stress précis. La connaissance des principales incertitudes permet de déterminer les lacunes ou les insuffisances importantes en matière de données.
- 7. Détermination des lacunes et des améliorations requises pour mieux caractériser l'état du bassin versant et mieux comprendre les effets cumulatifs :** Les GTT devraient inclure une évaluation des informations requises pour que le Groupe d'étude puisse formuler des recommandations relatives à la gouvernance et à la capacité d'évaluer ou de comprendre toute réduction ou atténuation des impacts de la pollution des eaux du bassin versant. Les principales

incertitudes surviennent quand les informations ou les données sur des influences ou des répercussions importantes, leurs causes potentielles ou la façon dont sont prises les décisions à leur égard ou à l'égard des impacts sont imparfaites ou manquantes. Les principales incertitudes forment une base à partir de laquelle établir des priorités et orienter les recommandations en termes d'ajustements à apporter aux activités de surveillance (et de recherche) en cours dans la zone d'étude. Les recommandations relatives à tout futur domaine devant faire l'objet d'une étude plus approfondie, comme l'exige la Directive, nécessiteront probablement une conceptualisation plus poussée, la mise en œuvre d'un suivi pour répondre aux incertitudes critiques et aux questions de l'Étude, et l'évaluation des nouvelles données recueillies au cours de ces phases.

7.2 Objectifs des GTT

La Directive charge le Groupe d'étude de partager de façon transparente et coordonnée les données et les connaissances, de formuler des recommandations, de faire rapport sur les progrès réalisés et d'exploiter toute occasion de collaboration. L'Étude permettra, la synthèse, l'analyse et le partage de données et d'informations pour favoriser une compréhension commune de la pollution dans le bassin versant et de ses répercussions sur les personnes et les espèces. Enfin, le Groupe d'étude présentera un rapport et formulera des recommandations sur des questions connexes précises.

Les membres des GTT recevront des directives du Groupe d'étude et un ensemble d'objectifs liés aux fonctions énoncées dans la Directive. Les GTT devront accomplir ces tâches dans un délai et dans les limites d'un budget précis (voir la section 11), et leur travail sera fondé sur les savoirs autochtones déterminés par le CDSA et guidés par celui-ci.

Les GTT atteindront leurs objectifs en rassemblant, en synthétisant et en évaluant les données, les études, les résumés, les évaluations des risques et les études disponibles sur le bien-être, de même qu'en cernant les lacunes à combler. Les GTT seront responsables de l'organisation et de la synthèse des données provenant d'une grande variété de sources, exploitées par différents organismes ou groupes, et communiquées et stockées de diverses façons. Les travaux des GTT devront être ordonnancés (établissement de priorités), et pour les premières activités, l'accent sera mis sur la détermination des enjeux et des questions clés associés à la pollution de l'eau selon la portée géographique définie dans le Renvoi à la CMI. Les GTT présenteront leurs analyses et synthèses des données en regard des objectifs affinés qui leur auront été assignés afin que le GEIBEK puisse atteindre les objectifs visés dans la Directive. 33

7.3 Thèmes confiés aux GTT

Les thèmes confiés aux GTT ont été élaborés par le Groupe d'étude qui s'est appuyé à la fois sur l'importance de la Directive et sur les connaissances collectives du personnel du GEIBEK, de l'EGE et de la CMI. Bien que certains de ces thèmes soient relativement bien définis en partant (comme l'état et les tendances de la qualité des eaux), d'autres peuvent nécessiter un processus itératif pour préciser les objectifs que devront suivre les GTT (comme les impacts sur les écosystèmes, dont les effets cumulatifs font partie).

7.3.1 Situation et tendances en matière de qualité des eaux

Objectif 1. Rassembler et synthétiser les données hydrologiques, les études, les rapports et les données scientifiques examinées par des pairs et qui concernent la qualité des eaux et la présence de polluants dans le bassin Elk-Kootenay.

Objectif 2. Déterminer et décrire la présence de polluants dans les eaux des rivières Elk et Kootenay, du réservoir Kooacanusa et du lac Kootenay, notamment en ce qui concerne les sources et les tendances des concentrations et des charges de ces polluants.

Objectif 3. Déterminer les liens entre les données hydrologiques et les données sur la qualité des eaux, y compris l'identification des lacunes dans les données et la recherche. Recommander des procédures pour l'examen préalable de données crédibles; décrire statistiquement et produire des rapports sur la situation des polluants dans la zone d'étude, y compris les incertitudes connexes; coordonner la collecte et l'analyse des données existantes afin de combler les lacunes; et suggérer les prochaines étapes, notamment en ce qui concerne les méthodes et les procédures de surveillance et d'analyse continues des données.

7.3.2 Répercussions sur la santé et le bien-être humains

Objectif 1. Identifier les dangers connus ou soupçonnés pour la santé humaine en ce qui concerne les polluants actuellement recensés dans la zone d'étude. Élargir cette analyse pour inclure tout autre polluant/constituant préoccupant identifié par les GTT sur l'état et les tendances de la qualité des eaux.

Objectif 2. Réunir et examiner les évaluations des risques et les études connues sur le bien-être, et en faire la synthèse afin de rendre compte des risques évalués à partir des données connues. Faire rapport sur la santé et le bien-être, notamment pour ce qui est des menaces sanitaires, sous le double prisme des sciences occidentales et traditionnelles.

Objectif 3. Comme l'indique le préambule du Plan d'étude, cerner les lacunes statistiques hautement prioritaires en matière d'information sur la santé et dont il faudrait disposer pour réaliser entièrement les objectifs 1 et 2 en fonction des analyses de l'incertitude, et formuler des recommandations sur les approches à adopter en vue de recueillir des renseignements supplémentaires de sorte à combler lesdites lacunes.

7.3.3 Impacts sur les écosystèmes, effets cumulatifs compris

Objectif 1. Modifier le projet de modèle conceptuel du Groupe d'étude en mettant l'accent sur les polluants recensés, mais aussi en identifiant d'autres liens clés méritant une étude plus poussée. Déterminer les composantes terrestres et aquatiques qui sont touchées ou qui pourraient être touchées par les polluants de l'eau et par des facteurs de stress recensés dans la zone d'étude.

Objectif 2. Rapport sur l'état des connaissances des données pour chaque plan d'étude en ce qui a trait aux répercussions mesurées attribuables à la pollution de l'eau.

Objectif 3. Cerner les lacunes statistiques hautement prioritaires dans l'analyse des impacts sur les écosystèmes (dont les effets cumulatifs), lacunes qu'il faudra combler pour réaliser entièrement les objectifs 1 et 2 en fonction des analyses de l'incertitude, et recommander un ensemble d'études prioritaires en vue de combler les lacunes.

7.3.4 Mesures d'atténuation

Objectif 1. Déterminer, réunir et examiner les données et les informations disponibles sur la mesure dans laquelle les efforts d'atténuation et d'assainissement déployés — notamment en ce qui a trait aux techniques (comme les pratiques de gestion exemplaires) et aux technologies liées à la pollution de l'eau

provenant de sources connues (ce qui s'entend notamment de la foresterie, de l'industrie, de l'aménagement du territoire, de l'exploitation minière et d'autres sources identifiées de facteurs de stress) — ont influencé les sources de pollution de l'eau dans la zone d'étude, en ont modifié l'état ou les tendances. Cerner les lacunes sur les plans de la science, de la surveillance et de la recherche, ou les défauts d'intégration des connaissances autochtones dans ces données.

Objectif 2. À partir des données ci-dessus, déterminer jusqu'à quel point les mesures d'atténuation et d'assainissement ont influé sur les sources de pollution de l'eau dans la zone d'étude, et ont modifié l'état ou les tendances en matière de pollution de l'eau. Cerner les lacunes sur les plans de la science, de la surveillance et de la recherche, ou de l'intégration des connaissances autochtones en lien avec cette évaluation, notamment en faisant la comparaison avec les méthodes viables utilisées en dehors de la zone d'étude.

Objectif 3. Compiler et examiner l'élaboration et le contenu des normes réglementaires existantes et les lignes directrices relatives aux polluants des eaux de la zone d'étude, et relever les incohérences éventuelles entre ces textes en vue de déterminer si ces incohérences ont influencé ou modifié les tendances en matière de pollution des eaux dans la zone d'étude.

7.4 Interaction entre le Council of Ksanka & Ktunaxa Knowledge Holders et les groupes de travail techniques

À l'heure actuelle, le seul Conseil de détenteurs de savoirs autochtones en place pour soutenir le GEIBEK est le Council of Ksanka & Ktunaxa Knowledge Holders (CoKKKH), selon qui les connaissances et la langue ktunaxa sont à ce point exhaustives qu'elles recoupent tous les thèmes et objectifs des GTT. La croyance ktunaxa relative à *tous les êtres vivants* (ʔa-kxam̓is q̓api qapsin) exprime cette interrelation ainsi que l'omniprésence de la culture, de la langue et des savoirs ktunaxa. Étant donné que les connaissances et la langue ktunaxa rejoignent tous les thèmes confiés aux GTT, le CDSK recommande d'instaurer un lien entre le CDSK et chacun des GTT pour que ces derniers puissent éventuellement bénéficier du soutien du personnel ktunaxa. En outre, le CDSK a laissé entendre que, même s'il est peu probable que la Nation Ktunaxa soit en mesure d'être représentée à tous les GTT, le Conseil rencontrera périodiquement le Groupe d'étude et les agents de liaison d'EGE-CDSK, et assurera une communication-sensibilisation uniforme et itérative tout au long du processus d'établissement des GTT et de formulation des questions que chaque GTT devra aborder. Grâce à des communications et à des discussions cohérentes et itératives avec le CDSK, le Groupe d'étude veillera à ce que les Ktunaxa soient représentés sur les plans de la supervision, de leurs positions et de leurs valeurs fondamentales. De plus, le Groupe d'étude et le CDSK ont demandé à ce que l'on continue d'envisager de créer un GTT chargé des savoirs et de la langue ktunaxa si cela s'avérait nécessaire. Si d'autres conseils de détenteurs de savoirs autochtones devaient être constitués au cours de l'Étude, des efforts semblables seraient déployés pour intégrer leurs connaissances et leurs visions dans les travaux du Groupe d'étude.

8 Approche en gestion des données

Il existe une grande variété d'initiatives de gestion des données provenant du bassin versant et d'autres portant sur ce bassin. Par exemple, certaines entités effectuent actuellement des travaux de recoupement, de synthèse et d'interprétation des données, comme la Flathead Biological Station, le Elk River Watershed Monitoring Collaborative, le Columbia Basin Water Hub, le Collective for Lower Elk Aquifer Restoration (CLEAR), la United States Geological Survey (USGS), l'US Army Corps of Engineers, le

ministère de l'environnement de la Colombie-Britannique (par le truchement du Park's Elk Valley Water Quality Hub et du Système provincial de surveillance environnementale (SSE)), Environnement et Changement climatique Canada, ainsi que d'autres données pertinentes, etc.

Le plan de gestion des données (PGD) définit le cadre et les protocoles pour veiller à ce que toutes les données recueillies, traitées, générées, conservées, archivées ou utilisées d'une façon ou d'une autre par l'Étude et par le Groupe d'étude soient sécurisées, qu'elles fassent autorité, qu'elles soient bien documentées et qu'elles soient accessibles pour garantir une utilisation à long terme. Le PGD propose des directives claires relativement à la gestion des données existantes et de tous les ensembles de données et produits de données personnalisés ou singuliers créés pendant l'Étude. Conformément aux pratiques d'archivage des données de la CMI, le PGD favorise l'accessibilité aux données, leur qualité et convivialité du point de vue des participants à l'Étude et de l'ensemble des utilisateurs. L'Étude accordera la priorité à l'utilisation de données ouvertes, sauf en ce qui touche aux ententes de confidentialité conclues avec des organismes partenaires. Le PGD respecte également les droits de propriété intellectuelle des auteurs de données, en les nommant et en identifiant leurs propos. Toutes les données seront conformes aux normes du Comité fédéral des données géographiques et de l'Organisation internationale de normalisation (FGDC/ISO), telles qu'elles sont énoncées dans la politique géospatiale et de gestion des données de la CMI. Le PGD est un document évolutif, qui sera mis à jour au besoin pour en maintenir la pertinence et l'efficacité.

Les éléments clés du PGD comprennent des protocoles de partage interne des données pendant l'Étude et d'accès aux données publiques une fois l'Étude terminée. Le PGD établit des procédures claires pour la préparation des données et des métadonnées, il définit le rôle du système de gestion des données et assure la qualité, l'accessibilité aux corpus de données et la disponibilité de tous les ensembles de données et produits du projet. Le PGD appuie également l'archivage des données à court et à long terme, l'échange d'informations en temps opportun et le respect des objectifs visés par la CMI dans sa politique sur les données. Toutes ces mesures visent à ce que les données demeurent une ressource précieuse et accessible pour les chercheurs, les décideurs et les parties prenantes du bassin hydrographique Elk-Kootenay.

Le Groupe d'étude est la principale structure chargée de l'élaboration, de la maintenance et de la supervision du PGD, avec le soutien direct d'une équipe spécialisée en gestion des données (EGD). L'EGD gère et approuve les mises à jour, en veillant à leur harmonisation avec les objectifs de l'Étude.

Les données sensibles à la Nation Ktunaxa seront gérées selon les directives des détenteurs du savoir Ktunaxa, conformément à la politique des données géospatiales et de gestion de la CMI.

9 Examen technique de l'Étude

L'assurance de la qualité technique des activités se fera suivant trois grands niveaux d'examen de l'Étude :

- Un examen interne par le Groupe d'étude et le CDSA.
- Un examen technique interne des modèles, rapports, etc. produits par les organismes fédéraux ou étatiques/provinciaux avant leur diffusion aux groupes de travail techniques.
- Des examens externes indépendants menés par un groupe d'examen indépendant (GRI).

Les examens seront modulables en fonction du contenu de chaque composante de l'Étude, seront délibérément inclus dans le processus d'étude tout au long du cycle de vie de l'Étude (cadrage, produits intermédiaires et produits finaux) et seront concomitants avec les recommandations visant à inclure les travaux antérieurs dans l'Étude et l'achèvement des nouvelles phases/produits de l'Étude de chaque organisme/contractant contributeur du Groupe d'étude.

9.1 Examen interne

Le Groupe d'étude effectuera un examen préliminaire des produits existants ou achevés et des évaluations indépendantes ou par les pairs qui y sont associées. Cet examen pourra être effectué par le Groupe d'étude ou ses groupes de travail techniques. Ces examens permettront d'assurer la cohérence et la coordination de toutes les composantes de l'Étude.

9.2 Examen technique des documents demandés par les organismes

Les membres des groupes de travail techniques devront servir le Groupe d'étude et la Commission dans l'intérêt supérieur du bassin versant et à titre personnel et professionnel, plutôt qu'en tant que représentants de leur pays, collectivité et organisme/organisation respectifs, ou de tout autre secteur d'intérêt ou organe auquel ils sont affiliés. Les travaux planifiés, réalisés ou produits par les groupes de travail techniques ne seront pas soumis à l'approbation des organismes. Certains produits des groupes de travail techniques pourraient provenir de sources gouvernementales et nécessiter un examen par les agences et ministères responsables avant leur communication au Groupe d'étude. Les examens techniques des ministères/agences sont des processus internes de contrôle de la qualité qui s'appliquent au travail de leurs scientifiques et ingénieurs et qui sont axés sur le mérite scientifique. Ces examens sont effectués par les superviseurs, les cadres supérieurs, les pairs et d'autres au sein des ministères/agences ou, dans certains cas, par des pairs extérieurs. Le Groupe d'étude reconnaît la valeur de ces processus. Les groupes de travail techniques devraient prévoir la tenue de tels examens, et leur calendrier devrait en tenir compte chaque fois les produits d'agences/ministères seront demandés par les GTT.

9.3 Groupe d'examen indépendant (GEI)

Le Groupe d'examen indépendant (GEI), nommé par la CMI, produira un examen technique et une documentation indépendants relativement aux composantes applicables de l'Étude, ainsi que des documents produits conjointement pendant le processus de l'Étude. Le GEI, bien que nommé par la CMI, fonctionnera de façon indépendante, en dehors du contrôle de la CMI et du Groupe d'étude. Les examens indépendants par les pairs sont essentiels pour améliorer la qualité des études, et le GEI entreprendra des examens provisoires et des examens finaux afin de faciliter les vérifications préliminaires des méthodes et des hypothèses, ce qui permettra de réduire le risque de problèmes à un stade avancé de l'Étude. Un exemple d'examen provisoire consisterait à ce que le GEI examine les documents préparés par chaque GTT sur l'état des connaissances.

Le GEI examinera tous les documents traitant de recommandations et de mise en œuvre, ainsi que les produits d'étude particuliers jugés essentiels à la formulation des recommandations. Pour les autres produits, le GEI recevra de la documentation sur les examens existants, ainsi que des documents contextuels et des recommandations à des fins d'examens ciblés, selon les besoins. Le GEI pourra, par la suite, demander un examen ou d'autres examens supplémentaires de ces produits, à sa discrétion.

10 Budget et échéancier

Le budget prévu par le Groupe d'étude pour chaque groupe de tâches, tel que présenté au tableau 2, reflète les besoins associés aux éléments suivants :

- Les importants investissements en communication-sensibilisation et la participation des Autochtones tenant au fait que l'« Étude sur la pollution des eaux transfrontalières dans le bassin Elk-Kootenay » a fait l'objet du premier renvoi à la CMI que les deux gouvernements fédéraux ont élaboré en partenariat avec des Premières Nations et des groupes autochtones.
- Un échéancier accéléré exigeant des niveaux de financement accrus pour permettre aux GTT de fonctionner et d'atteindre leurs objectifs plus rapidement.
- Des coûts accrus sur les plans de la coordination de la gestion des données entre les vastes et multiples dépôts de données existants dans le bassin versant.

Le Plan d'étude sera probablement révisé à mesure que l'Étude progressera, que la portée des travaux sera modifiée, que les commentaires du public et des parties prenantes seront fournis, que les niveaux de financement seront déterminés et que les résultats deviendront disponibles.

Le Groupe d'étude prévoit plusieurs boucles de rétroaction en matière de communication-sensibilisation, de commentaires et de questions venant du CoKKKH, des groupes consultatifs, du public et d'autres parties intéressées. L'échéancier global établi pour le travail des GTT pourra changer à mesure que seront évaluées les questions, les discussions découlant de la communication-sensibilisation et les conclusions initiales, et que sera déterminé le temps nécessaire à la révision ou au peaufinage des résultats de chaque GTT.

Tableau 2 - Budget, activités requises pour respecter la Directive de la CMI à l'intention du Groupe d'étude.2

Activité ou GTT	Financement demandé
Communication-sensibilisation générale	250 000 \$
Communication avec les Autochtones - Soutien du Conseil des détenteurs de savoirs autochtones	350 000 \$
Gestion de l'Étude	1 350 000 \$
Gestion des données	250 000 \$
Voyages	300 000 \$
Demande globale relative aux activités de l'Étude	2 500 000 \$
GTT sur l'état et les tendances de la qualité des eaux	600 000 \$
GTT sur la santé des écosystèmes	600 000 \$
GTT sur la santé humaine	600 000 \$
GTT sur les mesures d'atténuation	600 000 \$
Fonds demandés par les GTT	2 400 000 \$
DEMANDE D'EXAMEN TOTAL	4 900 000 \$

Le Groupe d'étude ne disposera que d'un temps limité pour mener l'Étude à terme, tel que décrit dans la Directive, et les travaux prévus devront être achevés dans les deux années suivant la date d'émission de la Directive. Voici les principales dates butoir de l'Étude :

26 févr. 2025 Plan d'étude fourni à la Commission après les consultations publiques.

26 sept. 2025 Rapport provisoire du Groupe d'étude présenté à la Commission après les commentaires du public.

28 sept. 2026 Rapport final du Groupe de travail présenté à la Commission après intégration des commentaires du public.

11 Bibliographie

- Chaffin, B.C., A.K. Fremier, B. Cosens et R.K. Craig. 2024. Chapitre 20 - *multi-scale and multi-level dynamics shape the resilience and sustainability of the Columbia River Basin*, USA. p. 405-424, in *Resilience and Riverine Landscapes* (M. Thomas et I. Fuller), Elsevier Press, <https://doi.org/10.1016/B978-0-323-91716-2.00017-0>
- International Columbia River Engineering Board (ICERB), 1959. Rapport à la Commission mixte internationale Canado-américaine – *Water Resources of the Columbia River Basin – Appendix II – Kootenay Basin*.
- Knudson, K. 1994. "Water quality status report: Kootenay (Kootenai) River Basin, British Columbia, Montana, and Idaho. Préparé pour le Kootenai River Network. State Documents Collection, Helena, Montana (https://archive.org/stream/waterqualitystat70knud/waterqualitystat70knud_djvu.txt)
- Ryder, C., T. Mackean, J. Coombs, H. Williams, K. Hunter, A.J.A. Holland et R.Q. Ivers (2020): Indigenous research methodology – Weaving a research interface. *International Journal of Social Research Methodology* 23 (3), 255–267 DOI: 10.1080/13645579.2019.1669923
- Stickney, E., L. Kunza, G. Hoffman et K. Chowanski. 2021. Small land cover changes in the transboundary Kootenai River basin greatly alter water quality. *Rivers Research Applications* 37: 605-614. <https://doi.org/10.1002/rra.3783>

Annexe A – Ressources linguistiques ktunaxa

L'histoire de la création racontée par Joe Pierre, avec à l'appui de nombreux noms de lieux inclus dans le plan d'étude. À écouter ici : <https://www.youtube.com/watch?v=WnMXwq58Q5I>

Pour entendre un orateur ktunaxa prononcer l'alphabet ktunaxa, visiter le site First Voices ici : (<https://www.firstvoices.com/ktunaxa/kids/alphabet?char=a%C2%B7>) ou télécharger l'application. Celles et ceux qui ne connaissent pas la langue et ses sonorités peuvent faire les exercices vocaux proposés ici : (<https://www.youtube.com/watch?v=5DbqY9uw4bl>)

Un guide de prononciation de l'alphabet est fourni ici : <https://www.aqamnikschool.com/s/Ktunaxa-Pronunciation-Quick-Guide.pdf>. D'autres formats PDF sont téléchargeables.

Vous voulez en savoir plus?

Pour celles et ceux qui souhaitent poursuivre leur apprentissage linguistique, des cours de langue ktunaxa sont offerts en ligne à l'adresse <https://outdoorlearning.com/event/ktunaxa-spring-2025/>